

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 2016/08

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

DEMANDE D'APPROBATION DE LA MISE EN CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LA DISTRIBUTION DE L'EAU

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,

La commission des finances, composée de MM. Henri-Daniel Kolb, Jacques Loup et Yves Amiet, s'est réunie le 12, le 15 et 20 septembre 2016.

La manière sur laquelle la commission des finances devait rapporter sur cette demande d'approbation n'était pas très claire, vu que les principales modifications sont dans la terminologie et que la fixation des prix est de compétence municipale. De plus, la commission des finances n'a pas reçu de document ou d'information complémentaire au préavis et au règlement. Néanmoins, la commission des finances se rallie à la commission technique et vous propose d'accepter ce règlement.

En conclusion, la commission des finances vous propose :

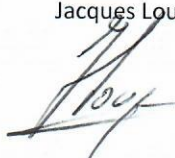
- D'accepter le préavis-municipal 2016-08 tel que proposé.

Pour la commission des finances,

Henri- Daniel Kolb



Jacques Loup



Yves Amiet

